



PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Direction des collectivités locales

Bureau de l'Environnement et
des procédures publiques

ARRÊTÉ

Du 30 JUIL. 2014

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, exploitées par la société WAGRAM TERMINAL à REICHSTETT

LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN

VU le code de l'environnement, et notamment, les articles L.515-15 à L.515-26 ; R.515-39 à R.515-51 ; R.123-1 à R.123-33 ; R.511-9 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2012, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques générés par les activités de la société Wagram Terminal à Reichstett ;

VU la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg en date du 17 mars 2014 portant nomination du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Une enquête publique d'un mois est prescrite dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques, relatif aux installations exploitées par la société Wagram Terminal à Reichstett. Elle se déroulera du **25 août 2014 au 25 septembre 2014**.

Article 2 :

Le dossier relatif à ce projet comprenant notamment une note de présentation, le périmètre d'exposition aux risques, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations, le bilan de la concertation et les avis émis par les personnes et organismes associés, sera déposé pendant la période de l'enquête publique en mairie de Reichstett, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Reichstett, ainsi qu'en mairie de Vendenheim.

Article 3 :

Monsieur Bertrand PIMMEL, ingénieur en environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Richard RATINAUD, Colonel de l'Armée de terre retraité, en qualité de suppléant. M. PIMMEL indisponible aux dates précitées sera remplacé par son suppléant, M. Ratinaud.

Monsieur Richard RATINAUD recevra personnellement le public :

lundi 25 août 2014 de 16h à 18 h en mairie de REICHSTETT
mercredi 27 août 2014 de 10h à 12 h en mairie de VENDENHEIM,
mercredi 3 septembre 2014 de 10h à 12 h en mairie de REICHSTETT,
vendredi 5 septembre 2014 de 15 h 30 à 17 h 30 en mairie de VENDENHEIM,
mardi 9 septembre 2014 de 16h à 18 h en mairie de REICHSTETT,
samedi 13 septembre 2014 de 10h à 12 h en mairie de VENDENHEIM,
jeudi 18 septembre 2014 de 15h30 à 17h30 en mairie de VENDENHEIM,
vendredi 19 septembre 2014 de 10h à 12 h en mairie de REICHSTETT,
mardi 23 septembre 2014 de 10h à 12 h en mairie de VENDENHEIM,
jeudi 25 septembre 2014 de 16h à 18 h en mairie de REICHSTETT.

Article 4 :

Un avis annonçant cette enquête sera affiché en mairies de Reichstett et Vendenheim.

Article 5 :

Après la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête tel que prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique, les observations adressées par écrit pendant la durée de l'enquête et le certificat d'affichage de la commune, seront retournés en préfecture du Bas-Rhin.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à la mairie de Reichstett, de Vendenheim, à la Préfecture du Bas-Rhin (bureau 218) et sur le site internet de la DREAL pendant une durée d'un an.

Article 6 :

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace (Service Risques Technologiques - Pôle Risques Accidentels), ainsi que de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (Service Aménagement Durable des Territoires – Pôle Prévention des Risques).

A l'issue de l'enquête, le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, se prononcera sur l'approbation de ce plan par arrêté préfectoral.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, le Maire de Reichstett ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la société Wagram Terminal .

Le Préfet

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint
chargé de l'aménagement chef-lieu

Jean-François COURET

Préfecture du Bas-Rhin - 5, Place de la République 67073 STRASBOURG Cédex

Tél : 03 88 21 67 68 - Fax : 03 88 21 62 16 - courriel : prefecture@bas-rhin.gouv.fr - site internet: <http://www.bas-rhin.gouv.fr>